



Les membres du Conseil communautaire à Augignac, jeudi 5 décembre. PHOTO JACQUES HESALULT

Le développement local en discussion

Le jeudi 5 décembre, sous la présidence de Marcel Restoin, la Communauté de communes Périgord nontronnais (CCPN) s'est réunie à Augignac pour sa dixième séance de l'année. Lors de ce rendez-vous, chargé, s'est tenu un débat concernant le mode de collecte des ordures ménagères en présence de Gérard Combalbert, président du Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (Smctom). À l'issue de ces échanges, une motion a été votée unanimement par les élus, visant à garantir le maintien du service public de ramassage des ordures ménagères à minima, dans les mêmes conditions que présentement, et rejetant l'idée d'un système qui serait basé exclusivement sur de l'apport volontaire.

Dynamiser l'artisanat

Le Conseil communautaire, en milieu rural, considère qu'au « regard des difficultés reconnues de la population, en termes de mobilité et de fragilités, il est indispensable de maintenir la qualité du service et de protéger ses habitants ». Cette demande, assortie de propositions d'efforts nouveaux, notamment en matière de tri sélectif, sera formalisée par un courrier au Smctom et au SMD3.

Cette séance a permis de lancer plusieurs procédures importantes pour le développement local. Ainsi la CCPN participera à hauteur de 98 000 euros environ au futur aménagement de la traverse du bourg d'Abjat-sur-Bandiât, à l'acquisition de panneaux pour la mise en valeur du site de la villa gallo-romaine de Lussas-et-

Nontronneau et à l'extension de la maison de santé de Saint-Par-doux-la-Rivière.

Les délibérations ont permis de lancer les demandes de subventions et la mobilisation des partenaires institutionnels.

La CCPN « s'engagera dans deux opérations en faveur du commerce et de l'artisanat local », en prenant part à l'opération collective en milieu rural (OCMR) pour bénéficier d'enveloppes budgétaires qui permettront de moderniser l'outil de travail des artisans et commerçants de ce territoire et à l'opération « vivons local, vivons artisanal », en lien avec la Chambre de métiers et de l'artisanat » qui a pour but de favoriser la pérennisation du tissu artisanal du secteur.

J. H.